

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 mai 2019

Absents : Sylvain DOUSSE donne pouvoir à Marie-Hélène QUINNEZ, Paul CORNU donne pouvoir à Jean-Paul PECAUD, Rachel NACHON donne pouvoir à Emmanuelle HENRIOT, Nathalie NUCIT et Patrick VERDIER, absents excusés.

Convocation : 09 mai 2019

Secrétaire : Emmanuelle HENRIOT

Début de séance : 20h00

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal

1) Urbanisme

- Point sur les dossiers en cours

PC 025 631 19 C0002 – déposé par Marcel BATY – 24 Grande Rue - Création de logements (réhabilitation ancienne ferme) – accordé

DP 025 631 19 C0004 – déposée par Dominique LEVAIN – 2 Rue de Gevrey – pose d'une clôture – accordée

PA 025 631 19 C0001 – déposé par Fabrice GASSER – détachement de deux lots de terrains à bâtir – instruction en cours

PC 025 631 18 C0001 M01 – déposé par Alexandre GLORIOT – Rue de la Riette – Modification d'un PC en cours de validité – accordé

- Rétrocession de la ferme MOUREY

Un rendez-vous avec l'établissement Public Foncier et Monsieur BATY est à prévoir afin de minimiser les frais notariaux, et une rencontre avec le Département et le géomètre sera organisée pour un acquisition de parcelles appartenant au Département.

- Droit de préemption sur parcelle boisée

Le Maire informe le conseil que la parcelle boisée cadastrée section A n°3 lieu dit « Sous la Pérouse », contenance de 15a et 30 ca jouxtant du terrain communal est en vente au prix de 250 euros et que la commune peut faire valoir son droit de préemption. Afin d'éviter les frais notariaux, la commune a la possibilité d'établir un acte administratif pour cet achat.

Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil municipal souhaite faire valoir son droit de préemption et autorise le maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

2) Contrat P@C (Porter une action concertée) proposé par le Département du Doubs avec le territoire du Grand Besançon pour la période 2018-2021

Dans le cadre de son projet stratégique C@P 25 (Construire Aménager Préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux. Cette évolution est guidée par les principes de :

subsidiarité ; le Département intervient là où c'est nécessaire et pour apporter une plus-value, différenciation : en tenant comptes des caractéristiques locales, l'intervention du Département diffère d'un territoire à l'autre afin de corriger les disparités et les inégalités et pour renforcer les solidarités.

Visant à faciliter l'articulation des politiques départementales avec les stratégies et les priorités locales exprimées dans les projets de territoire, ceci dans un souci de cohérence, d'efficacité et de lisibilité de l'action publique, ce contrat est construit autour de 4 axes complémentaires :

- 1er axe : expression des interventions et/ou des priorités du Département sur le territoire, dans une logique de convergence des politiques publiques,

2ème axe : accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux,

3ème axe : soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux,

4ème axe : intégration de branches thématiques (sport, culture, jeunesse...).

Pour le 3ème axe (soutien aux projets locaux), l'intervention du Département se fera par la mobilisation d'une enveloppe financière spécifique à chaque territoire.

Ainsi, pour le territoire du Grand Besançon, le montant de l'enveloppe financière dédiée par le Département est de 11,2 M d'euros (soit 14,61 euros/habitant/an).

La mobilisation de cette enveloppe se fera selon deux volets :

volet A : soutien aux projets s'inscrivant dans un projet de territoire et répondant aux priorités du Département,

Volet B : Soutien aux projets d'intérêt local

Au regard du projet de territoire du Grand Besançon (enjeux, axes stratégiques, priorités...) et des projets recensés d'ici 2021, la répartition de l'enveloppe dédiée à l'axe 3 du contrat P@C a été arrêtée comme suit :

- Pour les projets relevant du volet A : 70% de l'enveloppe (soit 7 840 000 euros)
- Pour les projets relevant du volet B : 30 % de l'enveloppe (soit 3 360 000 euros)

Une clause de revoyure est prévue à la fin de l'année 2019 afin de faire le point sur le niveau de mobilisation si nécessaire, de procéder à un éventuel ajustement de l'engagement du Département pour répondre aux besoins identifiés.

L'animation du Contrat P@C et la prise des décisions nécessaires à sa mise en œuvre relèveront des prérogatives d'une instance de concertation.

Les représentants du bloc communal (communes et EPCI) au sein de l'instance de concertation s'exprimeront au nom de l'ensemble du territoire pour la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé avec le Département.

Le contrat P@C du territoire du Grand Besançon a été élaboré par le Département et par les représentants du bloc communal (communes et EPCI) à partir d'un diagnostic commun et d'une vision partagée des enjeux de développement du territoire concerné.

Sur proposition du Maire, après délibération et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires
- approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire du Grand Besançon
- autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

3) Renouvellement du bail de chasse ACCA

Monsieur le Maire expose au Conseil que le bail de chasse avec l'ACCA est arrivé à expiration et qu'il y a lieu de le renouveler. Il expose les termes de ce bail de chasse et propose de conserver le tarif annuel de 80 euros. Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil municipal autorise le maire à rédiger et soumettre ce nouveau bail à l'association de chasse.

4) Rapports des commissions et délégations

- Gestion locative : Maryse VIPREY informe le conseil que l'appartement n° 4 est reloué depuis le 15 mai 2019.
- SIVOS : Sébastien GIRARDET informe le conseil du renouvellement de 12 ordinateurs reconditionnés.

5) Questions diverses

- Le Maire a reçu une lettre d'enfants du village demandant la création d'un terrain de basket sur le village. Une commission est mise en place pour étudier la possibilité d'un tel projet (devis, emplacement...)
- La commune informe les habitants qu'elle dispose de stères de bois à vendre. Tarifs : 35 euros / Stère – par 6 stères maximum
- Le maire informe le conseil que l'association des Richets de BOUSSIERES demande à la commune le prêt de la salle de convivialité pour leurs activités durant les travaux de la maison des Loups : Activité ZUMBA et Gym les lundis et mercredis soir. Le conseil autorise le prêt de la salle. Le Maire rencontrera les membres de l'association pour l'organisation.
- INAUGURATION DE LA FIBRE le vendredi 24 mai 2019 à 10h30 à VORGES (armoire près de l'abri bus face à la l'ancienne boulangerie)

Fin de séance : 21h50